



AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
BASKETBALL

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER U21 RÉGIONALE MASCULINE SAISON 2026/2027

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralité

Le Championnat **U21 Régionale Masculine** est ouvert aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Les ententes ne sont pas autorisées en championnat régional U21

Article 2 - Engagements

1. Candidatures

Les candidatures se font directement auprès de la Ligue Régionale.

- Les 72 meilleures équipes seront retenues pour effectuer un championnat Régional U21M.

2. Cas des équipes réserves

2.1 Règlement spécifique pour les équipes réserves

Un club peut engager une équipe 2 (CTC ou nom propre) par catégorie parmi les équipes retenues par la Ligue selon les résultats sportifs de la saison N-1 sous réserve de respecter les dispositions particulières suivantes :

- 7 joueurs seront brûlés en équipe 1

2.2 Engagement des clubs en CTC

Dans le cas où une inter-équipe (IE) est engagée en championnat régional, seule une deuxième équipe en inter-équipe ou en nom propre peut être engagée en Ligue.

Deux clubs de la même CTC ne pourront pas engager d'équipe en nom propre en Ligue s'ils disposent déjà d'une inter-équipe engagée en championnat régional.

3. Engagement dématérialisé sur FBI

La confirmation de l'engagement se fait directement sur FBI, par chaque club, impérativement avant la date de clôture dématérialisée.

VOIR LA FORMULE DU CHAMPIONNAT

Les 72 équipes retenues pour la saison 2027-2028 incluront :

- **Les 24 équipes R1 de la saison précédente**
- **Les 24 équipes de R2 de la saison précédente**
- **Les 3 1^{er} de chaque poule de R3 de la saison précédente**
- **12 wildcards**

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 12 maximum
	Extérieur	5 minimum / 12 maximum
Joueurs brûlés		7 Joueurs
Types de licences autorisées	1C, 2C, 0CT, 1AST, 2AST, 1ASTCTC, 2ASTCTC	5 (dont 2, 2C maximum)
	0CAST (Hors CTC)	0
	ASP	0
	0C	Sans limite
	Pour Inter équipe	5 minimums du club porteur
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	
	Jaune	
	Orange	Sans limite

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 6) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 20 matchs donc participation minimum de 10 rencontres pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Article 6 - Catégorie d'âge

Le championnat U21 Régionale Masculine est réservé aux jeunes garçons nés en 2006, 2007 et 2008.

Les joueurs nés en 2009 et 2010 et 2011 qui ont obtenu un surclassement régional peuvent également participer à cette compétition.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

L'horaire officiel des rencontres est fixé par défaut le dimanche à 15h30.

Le temps de jeu est fixé à 4 quarts-temps de 10 minutes chacun avec une pause de 2 minutes entre le 1^{er} et le 2^{ème} quart-temps, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} quart-temps, et une pause de 10 minutes entre le 2^{ème} et le 3^{ème} quart-temps.

Le temps d'échauffement est au minimum de 20 minutes.

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (gymnase indisponible, ...).

Les dérogations sont valides à 25 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, entre le 3 et le 31 août 2026.

Les horaires autorisés sont :

- **UNIQUEMENT** Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

Le ballon utilisé est de TAILLE 7.

La ligne à 3 points se situe à 6,75m (ligne pleine).

Article 10 – Evolution des règles U21

[VOIR LES EVOLUTIONS U21](#)

Article 11 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.